

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
 DU CONSEIL MUNICIPAL DE BIENVILLE

O-O-O

Séance du 16 octobre 2023

Date convocation : le 09 octobre 2023

Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, Salle du Conseil Municipal, le seize octobre deux mille vingt-trois à dix-neuf heures, sous la présidence du Maire, Monsieur Patrick LEROUX.

- Nombre de membres afférents au Conseil Municipal. : 11
- Nombre de membres en activité : 11
- Nombre de membres ayant pris part à la délibération : 8

Étaient présents : MM. Patrick LEROUX, Philippe QUILLET, Guy DUFOSSÉ, Christophe DEMANGEOT, Sébastien CARRARA et MMES Pascale BONHOMME, Pascale CORBIER, Muriel DOUBET.

Absent excusé : M. Rachid KALAI ayant donné pouvoir à M. Patrick LEROUX.

Absents : M. Marcel HECQUET et MME Catherine TAVARES.

Secrétaire de séance : MME Muriel DOUBET.

24-2023 DEMANDE FONDS DE CONCOURS 2023

Monsieur QUILLET rappelle que chaque année, l'ARC alloue la somme de 35 000€ au fonds de concours pour notre commune de Bienville concernant les projets d'investissements de la commune.

Le fonds de concours est utilisable jusqu'à 50% maximum du montant HT pour chaque projet en compléments des autres subventions possibles. (DETR, Conseil Départemental, Région).

Monsieur QUILLET rappelle aussi que la commune doit au minimum avoir un reste à charge commune de 20% du montant HT.

La TVA est entièrement à la charge de la commune et fera l'objet d'une déclaration (FCTVA) afin de récupérer une partie de la TVA.

Pour 2023, Monsieur le Maire propose :

Projet	TTC	HT	C.DEP	DETR	COMMUNE HT	ARC HT
Îlots de Stationnement	12 978.00€	10 815.00€	3 040.00€	4 326.00€	2 163.00€	1 286.00€
Allées cimetièrè	16 766.17€	13 971.81€	4 610.00€	-	4 680.91€	4 680.90€
Bateaux rue Tilloloy	1 579.20€	1 316.00€	-	-	658.00€	658.00€
Tondeuse avec bac	1 852.15 €	1 543.46 €	-	-	771.73 €	771.73 €

Enrobé passerelle église	852.00 €	710.00 €	-	-	355.00 €	355.00 €
Fourneau SMF	4 891.20 €	4 076.00 €	-	-	2 038.00€	2 038.00€
Blocs portes SMF	1 624.80 €	1 354.00 €	-	-	677.00 €	677.00 €
Panneaux signalisation	2 367.60 €	1 973.00 €	-	-	986.50€	986.50€
TOTAUX	42 911.12€	35 759.27€	7 650.00€	4 326.00€	12 330.14€	11 453.13€

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité 9 voix,

DÉCIDE de demander la somme de 11 453.13€ à l'ARC au titre du Fonds de Concours 2023.

AUTORISE Monsieur le Maire signer tous les documents liés à cette demande.

POUR EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME.

Le Maire, Patrick LEROUX

